

COMMUNE D'ESCORPAIN

Mairie d'ESCORPAIN

13, Rue de la Mairie - 28270 Escorpain

Tél. Mairie : 02.37.38.11.64

Email : escorpain28@wanadoo.fr

Site internet : www.escorpain.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 AOÛT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente août à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan DEBACKER, Maire.

Présents : Monsieur Stéphan DEBACKER (Maire), Messieurs Philippe LELARD et Pascal GUIMARD (Adjoints), Mmes et MM. Christiane LE ROUZIC, Brigitte VACHERON-CROBE, Dominique DAL, Annick DETHAN, Isabelle HENRIAU-FOULON et François BARRET et Sylvain DEBACKER

Absent : M Patrick LAMOUREUX

Le conseil municipal a nommé comme secrétaire de séance Madame Christiane LE-ROUZIC.

☞ Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Délibération sur le transfert de l'exercice de la compétence en distribution d'eau potable

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2022 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2022 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2022 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, une personne avait été évoquée pour être nommée DPO (Délégué à la protection des données). Cette personne ne peut être DPO, il faut que ce soit un membre de la mairie ni élu ni conseiller ou un organisme extérieur. De ce fait, Monsieur le Maire, propose que Mme HOUËL Nathalie, secrétaire de la Mairie d'Escorpain soit nommée DPO.

Les membres du conseil municipal valident cette proposition.

DÉLIBÉRATION SUR LE TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-7, L.2224-7-1, L.5216-5, L.5216-7-1 et L.5215-27.

Vu l'arrêté n°2013093 en date du 3 avril 2013, portant création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, à compter du 1^{er} janvier 2014 et approuvant ses statuts ;

Vu la convention de délégation et ses 5 annexes, délégrant l'exercice de la compétence à la commune pour une durée de 1 an entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Considérant que l'Agglo du Pays de Dreux a demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la volonté de la commune de prolonger la délégation de gestion de la compétence "distribution d'eau potable" pour l'année 2023 ;

Considérant que le transfert du budget eau à l'Agglo du Pays de Dreux sera effectif dès le 1^{er} janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après délibération, par **10 voix POUR** :

- **DEMANDE** à l'Agglo du Pays de Dreux de transférer la totalité de la compétence "distribution d'eau potable", au **syndicat supra-communautaire de la Paquetterie**, au 1^{er} janvier 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au transfert de l'exercice de la compétence "distribution d'eau potable".

DÉLIBÉRATION SUR LES CONDITIONS DE REPRISE DU BUDGET EAU PAR LE SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DE LA PAQUETTERIE

Monsieur le Maire informe du transfert total de la compétence distribution d'eau potable au syndicat de la Paquetterie à compter du 1^{er} janvier 2023, il convient de délibérer des conditions de reprise de l'excédent du budget eau. Le SICELP et les communes membres ont opté pour verser 50% de leur excédent.

Le Conseil Municipal, après délibération :

7 VOIX POUR (Mmes DAL, HENRIAU-FOULON, VACHERON-CROBE et MM DEBACKER Sylvain, DEBACKER Stéphane, GUIMARD et BARRET)

3 VOIX CONTRE (Mmes DETHAN, LE-ROUZIC et M. LELARD)

DÉCIDE de transférer au Syndicat au 31 décembre 2022 :

- 50% du résultat global de clôture excédentaire du Budget Eau moins les impayés non repris par le SAEP
- la gestion des impayés eau à compter de l'exercice 2021.

RETOUR SUR L'ANALYSE FINANCIÈRE DU BUDGET DE LA COMMUNE 2017-2021 PAR MONSIEUR FOUCHÉ, CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur son entretien avec Monsieur Fouché concernant l'analyse financière du Budget de la commune pour la période 2017-2021.

Conclusion : Commune très peu endettée avec une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont les taux d'imposition sont en dessous de la moyenne.

DÉLIBÉRATION SUR LES CONDITIONS DE LOCATIONS DES BARNUMS

Mesdames CHASSA et LELARD du Comité des fêtes sont présentes.

Monsieur le Maire informe que sur l'ensemble des barnums, les toiles sont abimées par les rongeurs. Il expose également que lors de la location des barnums, il faut qu'un membre du Comité des Fêtes et un membre du Conseil Municipal soient présents pour le montage et démontage.

Un contrôle des barnums est obligatoire tous les 2 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération :

10 VOIX POUR

DÉCIDE que le barnum ne sera plus loué aux habitants mais sera prêté uniquement aux associations de la Commune.

RAPPORT DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE L'AGGLO

Monsieur le Maire informe qu'aucune commission ne s'est tenue durant la période estivale.

QUESTIONS DIVERSES

Legs Lefevre : Monsieur le Maire informe que Monsieur VANDEWALLE prend sa retraite. Il y a 3 candidats pour exploiter les parcelles du legs : Messieurs POLVIE Guillaume, LOUWAGIE Sylvain et DEBACKER Sylvain. La commission a lieu le 31 Août 2022 à 17h.

Calendrier FDI : Monsieur le Maire informe que le dépôt pour les demandes de subventions pour le Fonds d'Investissements sont à déposer au plus tard le 1er janvier 2023.

L'association "Je pédale pour eux": Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de Monsieur Eric GIGAN, administré sur notre commune, atteint de la maladie de "Charcot Marie Tooth". Son défi est de parcourir en vélo sur plus de 1 200km jusqu'à la frontière espagnole en septembre . Il souhaite relever le défi et récolter des fonds pour offrir à au moins 2 adolescents en situation de handicap un merveilleux voyage en montgolfière adapté aux fauteuils. Il propose de verser une subvention à ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération, par **10 VOIX POUR** :

DÉCIDE D'ATTRIBUER la somme de 250 € à l'association "Je pédale pour eux".

Une décision modificative du budget devra être effectuée.

4L Trophy : Au précédent conseil, les membres du conseil municipal avaient souhaité que Monsieur POULIZAC Quentin présente son projet. Monsieur le Maire informe qu'il ne peut pas être présent en semaine. Une nouvelle date devra être trouvée pour le rencontrer.

Parcelle : Monsieur le Maire informe que des personnes souhaiteraient acheter la parcelle de la famille LE NOAN en vue d'un projet d'habitat type roulotte, yourte... Il se renseigne auprès de l'AMF afin de savoir si cela revient à la commune de prendre la décision.

Philippe LELARD demande qui entretenait l'église à Christiane LE ROUZIC. Elle informe qu'il fût un temps c'était elle qui le faisait. Il va être demandé à l'agent technique d'épousseter l'église et à Monsieur FIRMIN DIDOT d'élaguer ses arbres près du cimetière.

Christiane LE ROUZIC avertit que le composteur du cimetière est plein. Elle informe qu'il y a un creux au niveau d'un lampadaire aux Authieux

Pascal remercie Sylvain et Paul DEBACKER, pour l'élagage des arbres au niveau des lignes pour la fibre.

Suite à une documentation mise sur le site d'Escorpain, Brigitte VACHERON-CROBE demande à Monsieur le Maire s'il est informé du taux de la part communale concernant la taxe d'aménagement de l'urbanisme en Eure-et-Loir en 2022. Une information complète sera donnée lors du prochain conseil.

Dominique DAL informe que les abribus sont en meilleur état depuis leur rénovation. Philippe LELARD informe que des poubelles seront mises aux abribus.

François BARRET demande si les travaux du mur du cimetière seront faits cette année. Monsieur le Maire annonce que ces travaux sont prévus avant la fin de cette année.

Sylvain DEBACKER demande ce qu'il pourrait être fait pour que le département fasse le fauchage afin d'éviter les feux et la dangerosité des carrefours et ponts. En réponse, Philippe LELARD informe qu'à chaque fois qu'il appelle le département, on lui signale un manque de personnel et un planning chargé.

Sylvain DEBACKER signale également des microcoupures électriques récurrentes endommageant le matériel électrique des particuliers. Philippe LELARD répond qu'on lui a donné comme cause : l'arrosage fait par les agriculteurs qui serait réglé trop haut par rapport aux lignes électriques.

Isabelle HENRIAU-FOULON informe qu'une nouvelle directrice est arrivée à l'école du SICELP, Mme BOURHOUS Camille, 54 enfants y sont scolarisés et 40 déjeunent à la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de clore la séance à 23h15.

Le Maire,

Stéphan DEBACKER



Le Secrétaire,

Christiane LE ROUZIC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Le Rouzic', with a stylized flourish at the end.